

SECTION 3

# Élaboration d'une stratégie nationale d'enquête et de suivi





# Élaboration d'une stratégie nationale d'enquête et de suivi

- **Suivre une approche progressive.**
- **Développer l'engagement et le soutien.**
- **Impliquer toutes les parties prenantes pertinentes.**

Bien qu'il soit possible de réaliser des enquêtes sur les ressources zoogénétiques sur base ponctuelle, l'utilisation des ressources sera beaucoup plus efficace et efficiente si ces enquêtes sont intégrées dans les initiatives globales d'un pays en faveur de l'amélioration de la gestion des ressources zoogénétiques et, le cas échéant, dans les activités élargies de collecte de données du secteur de l'élevage et d'autres secteurs. D'où l'importance d'une stratégie nationale d'enquête et de suivi. Cette section suggère comment procéder pour élaborer cette stratégie sur la base des huit étapes suivantes:

Étape 1. Obtenir le mandat

Étape 2. Organiser un processus de planification

Étape 2.1 Identifier les parties prenantes et créer le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie

Étape 2.2 Établir le mode de fonctionnement du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie

Étape 3. Évaluer les besoins nationaux en données sur les ressources zoogénétiques

Étape 3.1 Envisager les objectifs stratégiques et analyser l'état des connaissances

Étape 3.2 Envisager la succession et le calendrier des activités de collecte des données

Étape 3.3 Identifier les priorités

Étape 3.4 Résumer les résultats des étapes 3.1 à 3.3 et rédiger un document pour les transmettre aux parties prenantes

Étape 4. Identifier les approches éventuelles en matière de collecte des données

Étape 5. Analyser l'état des ressources, les besoins en renforcement des capacités et les options de financement

Étape 6. Analyser le statut juridique des données de l'enquête et décrire les procédures pour leur stockage et accès

Étape 7. Rédiger le projet de stratégie

Étape 8. Réviser le document de stratégie et obtenir l'approbation formelle

## ÉTAPE 1. OBTENIR LE MANDAT

Le mandat pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'enquête et de suivi pour les ressources zoogénétiques est extrêmement important. Autrement dit, il est crucial que



## ENCADRÉ 21

**Éléments idéalement inclus au mandat d'une stratégie d'enquête et de suivi – liste de contrôle**

- Objectifs de la stratégie d'enquête et de suivi
- Cadre juridique
- Portée
  - couverture géographique
  - couverture des espèces
  - durée
- Accès et utilisation des données rassemblées
- Engagement des parties prenantes
- Responsabilités des organisations et des particuliers (notamment la responsabilité de coordination et de supervision de la stratégie)
- Comment transformer les conclusions en actions?

la stratégie possède un statut officiel et le soutien des autorités pertinentes. Ce mandat devrait permettre de mobiliser plus facilement les ressources et de s'assurer la coopération d'une vaste gamme de parties prenantes.

Il faudrait rappeler qu'un mandat existe déjà au niveau international: les pays se sont engagés à étudier et à surveiller leurs ressources génétiques pour assurer l'efficacité de leur conservation et de leur utilisation durable.

La CDB est le principal accord juridiquement contraignant dans ce domaine et 192 pays<sup>5</sup> en font partie (en 2010). La nécessité d'identifier et de surveiller les composantes de la biodiversité nationale est clairement établie dans le texte de la Convention (article 7)<sup>6</sup> et est développée dans le Programme de travail sur la biodiversité agricole de la CDB<sup>7</sup>. Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* (FAO, 2007), approuvé par tous les pays membres de la FAO, reconnaît les lacunes et les faiblesses considérables dans les programmes d'inventaire et de surveillance des ressources zoogénétiques, et la nécessité d'y consacrer de l'attention avec urgence pour améliorer la situation. Il demande de réaliser ou d'achever «des inventaires sur la localisation, les effectifs, les tendances et les caractéristiques de toutes les ressources zoogénétiques» et de développer «la caractérisation et la surveillance des tendances concernant les ressources zoogénétiques et des risques y afférents» (Priorité stratégique 1).

Les particuliers et les groupes qui reconnaissent l'importance de l'enquête et du suivi pour la gestion des ressources zoogénétiques d'un pays devront peut-être, en premier lieu,

<sup>5</sup> <http://www.cbd.int/convention/parties/list/>

<sup>6</sup> <http://www.cbd.int/convention/articles.shtml?a=cdb-07>

<sup>7</sup> <http://www.cbd.int/agro/pow.shtml>



## ENCADRÉ 22

**La loi sur l'élevage en République populaire de Chine**

La loi sur l'élevage en République populaire de Chine est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Cette loi accorde une très grande importance à la gestion des ressources zoogénétiques et prévoit que les organismes pertinents du gouvernement, à tous les niveaux, adoptent des mesures et affectent des ressources pour renforcer la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques.

La loi précise que le Ministère de l'agriculture est responsable de la mise en place d'un comité national qui assume la responsabilité globale de la gestion des ressources zoogénétiques, notamment:

1. réaliser des enquêtes nationales pour préparer et diffuser, périodiquement, l'inventaire à jour des ressources zoogénétiques;
2. dresser une liste prioritaire nationale des races à conserver aux niveaux national et provincial;
3. dresser une liste des fermes nationales de conservation pour les races de la liste prioritaire nationale; et
4. faciliter la collecte et la gestion de fonds, aux niveaux national et provincial, pour le financement de ces activités.

En s'inspirant à cette loi, le ministère a mis en place une nouvelle Commission nationale pour la gestion des ressources zoogénétiques (qui remplace son précurseur, en place depuis 1997 au titre du Règlement sur les animaux reproducteurs de 1993) et, en mai 2007, a créé un Comité technique national pour la gestion des ressources zoogénétiques. En 2002, le Centre de coordination national a été mis en place. Le comité est responsable de l'élaboration d'un plan national de gestion et de la surveillance de l'état des ressources zoogénétiques, de l'orientation pour les activités de conservation, de l'organisation et de la promotion d'activités de sensibilisation du public et de formation sur ce sujet.

*Source: The Animal Husbandry Law of the People's Republic of China, adopted at the 19th Meeting of the Standing Committee of the Tenth National People's Congress on 29 December 2005. Beijing. The Agricultural and Rural Development Commission of the National People's Congress of the Republic of China (disponible à l'adresse Internet <http://faolex.fao.org/docs/texts/chn82613.doc>).*

entreprendre des initiatives pour obtenir le mandat au niveau national. Les Coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques<sup>8</sup> et, là où ils sont en place, les Comités consultatifs nationaux sur les ressources zoogénétiques sont probablement bien placés pour assumer cette fonction<sup>9</sup>. Ils devraient évaluer la situation courante des plans,

<sup>8</sup> <http://dad.fao.org/cgi-bin/EfabisWeb.cgi?sid=-1,contacts>

<sup>9</sup> Des conseils sur les fonctions et sur toutes les responsabilités des Coordonnateurs nationaux et sur la mise en place et les fonctions des Comités consultatifs nationaux sont présentés dans les directives sur la *Mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des ressources zoogénétiques* (FAO, 2012a).



## ENCADRÉ 23

**Législation nationale sur la conservation des ressources zoogénétiques en Slovénie**

Le Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation de la Slovénie, conformément aux dispositions de la loi nationale sur l'élevage, a adopté une législation sur la conservation des ressources zoogénétiques du pays. Le règlement fait entrer en vigueur des procédures systématiques pour le suivi et pour l'analyse de l'état de la diversité génétique des animaux d'élevage, et prévoit des accords pour la mise en œuvre des programmes de surveillance et de conservation. Il régit également les contenus et la gestion du registre national de l'état des races et de leur utilisation; les procédures pour la détermination du niveau de danger des races; les procédures pour le suivi et pour l'évaluation de la variabilité génétique; les conditions pour la reconnaissance de nouvelles races; les méthodes et les procédures pour la conservation *in situ* et *ex situ*; les dispositions pour sensibiliser le public; l'éducation et la formation sur la gestion des races indigènes de la Slovénie; et les procédures de fourniture des fonds pour la conservation.

Le règlement confie au Ministère la responsabilité d'effectuer une surveillance régulière de l'utilisation et de l'état de danger des ressources zoogénétiques, et de mettre à jour le registre national. L'information générée est chargée dans une base de données nationale. Le Ministère est également responsable de la gestion de la coopération internationale dans ce domaine.

Source: Regulation on Conservation of Farm Animal Genetic Resources. *Official Journal of the Republic of Slovenia*, No. 90/2004 (disponible à l'adresse Internet [http://www.genska-banka.si/fileadmin/uploads/Strokovni\\_svet/Regulation\\_on\\_conservation\\_AnGR\\_Slovenia.pdf](http://www.genska-banka.si/fileadmin/uploads/Strokovni_svet/Regulation_on_conservation_AnGR_Slovenia.pdf)).

des politiques et des cadres juridiques pour la gestion des ressources zoogénétiques dans leurs pays respectifs et, le cas échéant, promouvoir l'élaboration de nouvelles dispositions qui accordent l'attention souhaitée à l'importance des enquêtes et du suivi.

Idéalement, le mandat devrait assurer la réalisation d'enquêtes et de suivi, dans tout le pays, des espèces de mammifères et de volailles utilisées pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que de leurs environnements de production. Les espèces sauvages apparentées aux espèces domestiquées peuvent également être incluses, le cas échéant. Le mandat devrait indiquer l'organisme responsable de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie et expliciter ses attributions. Les responsabilités et les compétences des autres acteurs clés engagés dans la mise en œuvre devraient être également établies, tout comme les pouvoirs requis pour coopter d'autres intervenants lorsque les besoins de la stratégie augmentent. L'encadré 21 présente une liste de contrôle des éléments inclus au mandat.

Les étapes nécessaires pour établir un mandat pour l'enquête et le suivi, et la nature juridique et institutionnelle exacte du mandat, varieront selon les pays. Les encadrés 22 à 26



## ENCADRÉ 24

**La politique d'amélioration des animaux en Afrique du Sud**

Cette politique se concentre sur l'amélioration génétique en tant que moyen d'utilisation durable des animaux d'élevage, ainsi que des terres et des ressources alimentaires dont ils dépendent. La législation (Loi n° 62 de 1998) a été préparée et approuvée en septembre 1998 et son cadre réglementaire a été finalisé en 2002. Cette politique a été élaborée car il était nécessaire de disposer d'un programme national d'amélioration des animaux plus efficace et plus efficient, sur la base de l'examen de la loi d'amélioration des animaux d'élevage de 1977 (Loi n° 25 de 1977). Elle a été conçue pour permettre aux parties prenantes de prendre des décisions en connaissance de cause sur les activités d'amélioration génétique animale.

La loi de 1998 comprend une disposition pour la protection des races indigènes et développées localement en Afrique du Sud par le biais, entre autres, de la mise en place d'une identification précise des animaux, du contrôle et de l'évaluation des performances, et de l'application efficace de la législation. L'Afrique du Sud dispose également d'une loi sur l'identification des animaux (Loi n° 2 de 2002). Tout en reconnaissant le besoin urgent de statistiques et d'informations précises sur les races, sur leur distribution et sur leur état, la politique recommande une enquête nationale détaillée des ressources zoogénétiques et le stockage des données dans la banque de données nationale, INTERGIS (<http://studbook.co.za/intergis/collecting.htm>) dans le cadre du programme de contrôle des performances.

Source: Animal Improvement Policy for South Africa. Notice 1652 of 2007. *Staatskoerant*, 30459: 41–66 (disponible à l'adresse Internet [http://greengazette.co.za/documents/national-gazette-30459-of-16-nov-2007-vol-509\\_20071116-GGN-30459.pdf](http://greengazette.co.za/documents/national-gazette-30459-of-16-nov-2007-vol-509_20071116-GGN-30459.pdf)).

donnent des exemples des pays qui ont déjà institué ce mandat. Il faudrait remarquer que ces situations sont à considérer comme des exemples plutôt que comme une suggestion de meilleures pratiques. Dans certains pays, par exemple en Afrique du Sud, en Allemagne, en Chine et en Slovénie, les cadres juridiques exposent de façon explicite les dispositions pour l'enquête et le suivi des ressources zoogénétiques. Dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni, le mandat émane des pouvoirs existants au sein des ministères pertinents.

De nombreux pays ont probablement en commun l'élaboration des Stratégies et des plans d'action nationaux (FAO, 2009c). Après l'adoption du *Plan d'action mondial*, la CRGAA a encouragé les pays à élaborer ces plans pour transformer les engagements internationaux en actions nationales (FAO, 2009a). Les directives sur la *Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux* ont été publiées et approuvées par la CRGAA (FAO, 2009c; FAO, 2009d). Les plans devraient comprendre des dispositions pour les enquêtes et le suivi et les encadrés 25 et 26 décrivent comment les plans nationaux du Royaume-Uni et de l'Allemagne les favorisent.



## ENCADRÉ 25

**Dispositions pour les enquêtes, le suivi et la documentation dans le Plan d'action national pour les ressources génétiques des animaux d'élevage au Royaume-Uni**

Le Plan d'action national demande au Comité directeur national pour les ressources génétiques des animaux d'élevage d'examiner et de mettre à jour les «données de suivi» dans l'Inventaire national des races tous les trois ans, avec des examens séquentiels i) des moutons et des chèvres; ii) des bovins, des porcs et des chevaux; et iii) des volailles. Les informations doivent être acquises des associations de races et des entreprises d'amélioration génétique. Il est recommandé d'encourager les associations de races à mettre en ligne tous les livres généalogiques selon un modèle standardisé pour faciliter le téléchargement des informations de suivi sur l'Inventaire national des races du Royaume-Uni à travers le portail d'information sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Comité directeur national formalisera les procédures de quantification des ressources qui ne sont pas incluses aux livres généalogiques. L'inventaire national des races devra également être perfectionné pour assurer les mises à jour régulières dans le Système européen d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage (EFABIS), d'où les données seront automatiquement transmises au Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

L'objectif du programme de suivi est de répondre à des questions comme: «Dans quelle mesure, et à quelle vitesse, la taille et la structure des populations évoluent-elles?» et «Jusqu'à quel point cette race est-elle en danger?» Les tailles et les tendances (nombre et emplacement géographique) des effectifs de chaque race doivent être surveillées. L'absence de mesures standardisées pour l'identification et le suivi de la distribution géographique est reconnue et le besoin de les élaborer est mis en exergue. Des enquêtes périodiques du secteur ovin ont déjà été réalisées et des idées intéressantes sur les évolutions de la popularité des races et des croisements ont incité à l'élargissement des enquêtes à tous les secteurs.

Source: adaptation de DEFRA (2006).

Lors de l'établissement du mandat pour la stratégie d'enquête et de suivi, il est important non seulement d'obtenir le soutien des autorités pertinentes, mais également d'envisager comment s'assurer le soutien des intervenants qui fourniront les données de l'enquête – surtout les éleveurs, ainsi que les peuples autochtones et les populations locales. Il sera peut-être utile, par exemple, de mettre en place des mécanismes ou des principes directeurs pour les consultations des parties prenantes. Dans plusieurs cas, il existera des obligations juridiques préexistantes qui doivent être prises en considération. Si, par



exemple, les connaissances traditionnelles de l'élevage sont à rechercher dans le cadre des activités de collecte des données, ceci devrait, selon la décision V/16 de la Conférence des Parties à la CDB, «être soumis au consentement ou à l'approbation préalables en connaissance de cause des dépositaires de ce savoir, de ces innovations et de ces pratiques». Certaines «normes juridiques non contraignantes» sont également importantes: par exemple, les Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation (2002)<sup>10</sup>; la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007)<sup>11</sup>; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)<sup>12</sup>; et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)<sup>13</sup>. Outre les cadres juridiques formels, il sera peut-être nécessaire de considérer le droit coutumier. L'émergence des «protocoles bioculturels» (PNUE/Natural Justice, 2009) a représenté un événement intéressant. Ces protocoles sont un mécanisme par lequel les communautés décrivent les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles qu'elles utilisent, mettent en valeur et conservent dans le cadre de leurs moyens d'existence et de leurs cultures. Les protocoles sont destinés à assurer la base pour planifier la gestion des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles et pour transmettre les opinions des communautés dans les processus d'élaboration des politiques.

## ÉTAPE 2. ORGANISER UN PROCESSUS DE PLANIFICATION

Une stratégie d'enquête et de suivi requiert la planification – à ne pas confondre avec la planification nécessaire pour effectuer chaque enquête. Sans planification, la stratégie sera inefficace et ne réussira pas à viser les besoins les plus urgents du pays en matière de collecte de données. Une planification efficace nécessite un cadre institutionnel de base pour la gestion des ressources zoogénétiques.

La majorité des pays a désigné des Coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques et mis en place des Comités consultatifs nationaux multi-acteurs sur les ressources zoogénétiques; certains pays ont préparé les Stratégies et les plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques (voir étape 1). Les pays qui n'ont pas mis en place ces structures sont encouragés à considérer leur établissement comme une question prioritaire. Des conseils sont disponibles dans les directives sur la *Mise en place de cadres institutionnels pour les ressources zoogénétiques* (FAO, 2012a). Quel que soit le cadre institutionnel, les pays devraient intégrer la stratégie d'enquête et de suivi au sein des activités de planification élargies pour la gestion des ressources zoogénétiques et pour le développement de l'élevage. Cette intégration contribuera à garantir des objectifs cohérents et des ressources adéquates pour les enquêtes. Elle facilitera également la mise à disposition des informations à jour, obtenues par le programme d'enquête et de suivi, au moment opportun pour la prise de décisions concernant la gestion et le développement.

<sup>10</sup> <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-bonn-gdls-fr.pdf>

<sup>11</sup> <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html>

<sup>12</sup> [http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/pdf/SOCIAL\\_F.PDF](http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/pdf/SOCIAL_F.PDF)

<sup>13</sup> [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=31038&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html#ENTRY](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=31038&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html#ENTRY)



## ENCADRÉ 26

**Dispositions pour les enquêtes, le suivi et la documentation dans le programme national de conservation et d'utilisation durable en Allemagne**

La mise en œuvre d'un suivi de routine est une des sept activités prévues dans le programme national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques de l'Allemagne. Le Centre d'information et de coordination pour la diversité biologique (IBV) du Bureau fédéral pour l'agriculture et l'alimentation (BLE), dans sa qualité de base pour la surveillance, gère l'Inventaire national des ressources zoogénétiques en Allemagne (TGRDEU: <http://tgrdeu.genres.de>). Depuis 1997, la taille des populations des races nationales a toujours été enregistrée dans le répertoire des livres généalogiques.

L'état de danger est déterminé par le Comité national pour les ressources zoogénétiques sur la base de la taille réelle de la population. Les variables requises pour calculer ce chiffre (nombre de reproducteurs mâles et femelles) sont puisées de l'Inventaire national. Les races de volailles et de lapins ne sont pas couvertes par la loi sur l'élevage qui assure le cadre du programme, et sont par conséquent traitées séparément. L'identification individuelle des races et les arbres généalogiques ne sont pas encore disponibles dans l'Inventaire national, mais sont nécessaires pour améliorer la précision des calculs mentionnés ci-dessus. Des activités ont donc été entreprises pour commencer à rassembler les données au niveau des animaux. Des accords de coopération ont été négociés et, grâce à ces accords, les organisations d'amélioration génétique et d'autres organisations qui surveillent des races ou des populations spécifiques fourniront régulièrement les données requises.

Une autre fonction de l'Inventaire national TGRDEU est la mise à jour du Système européen d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage (EFABIS) et du système DAD-IS de la FAO.

Source: adaptation de BMELV (2008).

**Étape 2.1 Identifier les parties prenantes et créer le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie**

L'engagement des parties prenantes dans la phase de planification est d'une importance capitale pour la réussite de la stratégie. La planification devrait, par conséquent, être entreprise par un groupe qui représente toutes les parties prenantes pertinentes. Le Coordonnateur national, en collaboration avec le Comité consultatif national sur les ressources zoogénétiques, s'il a déjà été établi, devrait lancer l'initiative de la mise en place du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie. Un sous-groupe du Comité consultatif national, qui connaît à fond les objectifs et les stratégies d'ensemble du pays en matière de ressources zoogénétiques, peut probablement constituer le noyau de ce groupe de travail. Cependant, il sera nécessaire d'inclure également à ce groupe de travail les particuliers qui possèdent des



connaissances spécialisées sur les méthodes et sur les stratégies d'enquête, et les représentants de groupes et d'institutions des parties prenantes qui seront engagés dans les activités d'enquête, ou en seront affectés, ou qui utiliseront les données produites par les enquêtes. Cette section offrira des indications sur les éléments engagés dans le processus de planification et contribuera à identifier les types de parties prenantes à inclure dans le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie. L'engagement des parties prenantes dans la collecte des données est abordé à l'étape 4. Il faudrait noter, toutefois, qu'il sera peut-être utile de prévoir et d'envisager l'inclusion des parties prenantes, ayant les potentialités de travailler en tant que collaborateurs, à un stade précoce du processus de planification. L'encadré 27 offre des conseils sur la composition du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie.

### Étape 2.2 Établir le mode de fonctionnement du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie

Avant la mise en route du processus de planification, il est nécessaire d'aborder des questions opérationnelles comme: la fréquence et le lieu des réunions du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie; les consultations éventuelles entre les réunions, par téléconférence ou par courrier électronique; la direction des réunions; l'élection du président et du secrétaire du groupe; les procédures de documentation des réunions et des décisions; et les procédures d'établissement des rapports, de communication et d'examen des décisions et des résultats. Il est important, entre les réunions, de conserver l'élan acquis – par exemple, en divulguant les décisions prises de façon immédiate et rapide et en s'assurant que le secrétaire du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie fasse respecter les programmes.

#### ENCADRÉ 27

##### Composition du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie

Les candidats essentiels à inclure dans le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie sont les représentants des groupes suivants:

- les associations d'agriculteurs ou d'éleveurs (notamment, là où elles existent, les organisations des peuples autochtones et des populations locales et les organisations de femmes);
- les associations de races;
- les entreprises d'amélioration génétique;
- les services de vulgarisation;
- les entreprises, les ONG ou les institutions de recherche ayant de l'expérience dans la collecte des données sur l'élevage;
- les organisations du secteur public ou privé engagées dans la planification des programmes de conservation; et
- le bureau national de statistiques et d'autres organismes publics qui rassemblent ou utilisent les données provenant d'emplacements ou de systèmes de production pertinents.



## ÉTAPE 3. ÉVALUER LES BESOINS NATIONAUX EN DONNÉES SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

### Étape 3.1 Envisager les objectifs stratégiques et analyser l'état des connaissances

Le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie devrait, avant tout, se familiariser avec son mandat et évaluer les besoins du pays en données et en informations sur les ressources zoogénétiques, leur gestion et leurs environnements de production. Le tableau 4 présente une liste de contrôle des catégories d'information qui sont probablement importantes et un cadre récapitulatif simple pour la vérification de la disponibilité des données. Il sera peut-être opportun de répéter cet exercice pour chaque espèce d'animaux d'élevage importante pour le pays.

**TABEAU 4**  
**Cadre récapitulatif de la disponibilité de données sur les ressources zoogénétiques**

Type de données*	Disponibles et actualisées	Disponibles, mais pas actualisées	Partiellement disponibles	Absentes
Liste des noms des races pour chaque espèce d'animaux d'élevage**				
Taille et structure des populations et leurs tendances				
Distributions géographiques des races				
Descriptions phénotypiques (y compris les photographies)***				
Analyse moléculaire des génomes des races				
Description des environnements de production****				
Performances comparatives dans des environnements de production définis				
Aspects culturels de la production animale et de l'utilisation des races				
Connaissances indigènes sur l'utilisation des ressources zoogénétiques				
Identification et surveillance des menaces aux ressources zoogénétiques				
État de la conservation et autres programmes de gestion				

\* La liste n'est pas destinée à indiquer l'ordre de priorité pour la collecte de données, qui variera selon les pays.

\*\* Les races marronisées et les races sauvages apparentées peuvent également être d'intérêt.

\*\*\* Les photographies devraient refléter les variations d'une race et de son environnement de production et non pas essayer de définir le type de race.

\*\*\*\* Le terme «environnement de production» est utilisé ici au sens général, et englobe les utilisations des races, ainsi que les éléments sociaux et économiques, comme les orientations du marché, les possibilités de créneaux commerciaux spécialisés et les questions de parité hommes-femmes (voir FAO/WAAP, 2008).



Il faudrait envisager les objectifs de l'enquête et du suivi. Il sera peut-être utile d'essayer de répondre aux questions ci-après sur l'état et sur la gestion des ressources zoogénétiques.

- Où en sommes-nous?
- Où devons-nous parvenir?
- Comment arrivons-nous où nous devons parvenir?

Il faudrait ensuite réfléchir aux données qui sont nécessaires pour répondre aux questions de façon plus détaillée et pour progresser vers l'amélioration de l'utilisation, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques. Par exemple, quelles données seraient-elles utiles pour identifier les races à inclure aux programmes structurés de sélection (FAO, 2010), pour déterminer les races prioritaires pour la conservation ou pour mettre en place de systèmes nationaux d'alerte rapide qui reconnaissent les menaces aux ressources zoogénétiques et à leurs environnements de production? Il faudrait examiner la liste des catégories au tableau 4 et s'interroger sur les parties manquantes.

Plusieurs aspects de la gestion des ressources zoogénétiques sont décrits dans d'autres directives de cette série (déjà publiées ou à paraître). Il faudrait étudier ces publications et envisager comment la stratégie d'enquête et de suivi peut contribuer à satisfaire les besoins en données et en informations identifiés dans ces documents. S'il existe une planification nationale dans n'importe lequel de ces domaines (par exemple, amélioration génétique ou conservation), il faudrait s'assurer que le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie coopère avec les groupes de travail (ou avec d'autres structures) qui élaborent les plans ou les stratégies respectifs. Il faudrait remarquer que les directives sur la caractérisation phénotypique et moléculaire (FAO, 2012b; FAO, 2011) fournissent des conseils supplémentaires sur les manières de rassembler les données pour certaines des catégories présentées au tableau 4. Un objectif minimum serait la collecte des données nécessaires pour compléter les feuilles descriptives des races<sup>14</sup> et le module pour les descripteurs de l'environnement de production<sup>15</sup> dans DAD-IS. Les données démographiques qui sont nécessaires pour mettre à jour les informations sur les populations nationales de races dans DAD-IS sont présentées à l'encadré 28.

Si le pays a élaboré la Stratégie et le plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques (voir étape 1), les directions stratégiques pour leur gestion devraient avoir déjà été identifiées. Le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie devrait envisager quelles données et quelles informations sont nécessaires pour mettre efficacement en œuvre le plan. Il faudrait également consacrer de l'attention aux objectifs et aux stratégies d'ensemble concernant le développement de l'élevage dans le pays: quelles données et informations sur les ressources zoogénétiques seront-elles nécessaires pour planifier, mettre en œuvre et surveiller ces stratégies?

<sup>14</sup> <http://dad.fao.org/cgi-bin/EfabisWeb.cgi?sid=-1,reportsreport8e>

<sup>15</sup> Les ensembles de données géoréférencées mondiales pour les aspects de base du climat (température, précipitations, vents, humidité relative, rayonnement solaire, durée d'éclairement) et du terrain (altitude, pente, pH du sol, couverture des sols, couvert forestier) des environnements de production sont incorporés dans DAD-IS et les races peuvent se relier à ces données si les Coordonnateurs nationaux ont saisi leurs distributions dans DAD-IS. Les données sur la gestion des animaux d'élevage nécessaires pour compléter les données géoréférencées ont été rassemblées par le biais des activités d'enquête au niveau national.



## ENCADRÉ 28

**Données démographiques nécessaires pour mettre à jour les registres des populations nationales de races dans DAD-IS**

Un des objectifs d'une stratégie nationale d'enquête et de suivi devrait être l'acquisition des données qui permettront aux Coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques de saisir les descriptions de ces ressources dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS). La description détaillée des indications pour la saisie des données dans le système se trouve dans le manuel de DAD-IS (disponible à l'adresse Internet <http://dad-training.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,668>). Les directives sur la caractérisation phénotypique des ressources zoogénétiques (FAO, 2012b) suggèrent comment faire pour obtenir les données sur la morphologie, sur les performances et sur les caractères distinctifs des populations d'animaux d'élevage et sur leurs environnements de production. Outre ces données phénotypiques et les informations sur le système de production, il sera également essentiel que la stratégie d'enquête et de suivi rassemble les données démographiques nécessaires pour actualiser les saisies nationales dans DAD-IS (données cruciales également pour les systèmes d'alerte précoce des pays). La section de DAD-IS consacrée aux données sur la population comprend les champs suivants.

(suite)

Il faudrait noter que la stratégie d'enquête et de suivi devrait aborder non seulement l'état des ressources zoogénétiques (population, taille, etc.), mais également les menaces auxquelles ces ressources sont confrontées et les obstacles à leur utilisation durable. En fait, la priorité stratégique 1 du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* demande de: «développer la caractérisation et la surveillance [...] des risques afférents des ressources zoogénétiques», et l'article 7 de la CDB cite: «identifie les processus et les catégories d'activités qui ont ou risquent d'avoir une influence défavorable sensible sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et surveille leurs effets...». Le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie devrait s'assurer que la stratégie aborde ce sujet. Il devrait reconnaître dans les grandes lignes les types de menaces qui risquent d'affecter les ressources zoogénétiques du pays (FAO, 2009b) et tenter de déterminer les données nécessaires à rassembler pour évaluer l'importance de ces menaces et pour les surveiller au fil du temps. La planification ne devrait pas être trop péremptoire – les enquêtes seront, en elles-mêmes, des opportunités pour identifier les menaces.

À ce stade, le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie devrait avoir identifié les objectifs de haut niveau pour la stratégie nationale d'enquête et de suivi (par exemple, les données nécessaires pour la mise en œuvre des différents éléments de la Stratégie et du plan d'action nationaux ou d'une stratégie de développement de l'élevage) et la définition globale des catégories de données essentielles pour atteindre ces objectifs. Il aura une vue d'ensemble de la disponibilité des données dans les différentes catégories (tableau 4). Muni de ces informations, et avant de continuer, le groupe de travail devrait préalablement évaluer



- **Année:** l'année de référence des données sur la taille et la structure de la population. Il s'agira habituellement de l'année au cours de laquelle l'enquête a eu lieu. Cependant, dans certaines situations, une enquête ou la préparation d'une enquête peut révéler des données «historiques» qu'il faudrait également saisir dans DAD-IS.
- **Taille de la population:** le nombre total des animaux d'une population, y compris tous les groupes d'âge. Il faudrait noter que la taille de la population risque de varier pendant l'année, en raison du caractère saisonnier de la reproduction et/ou de l'abattage. La nature de ces fluctuations variera selon les espèces et selon les pays. Leur prévisibilité sera peut-être également variable. La stratégie de suivi devrait vérifier que les effets de ces fluctuations au cours de l'année ne faussent pas les tendances de la population. Dans la plupart des cas, ceci implique que chaque enquête de suivi d'une population spécifique devrait être effectuée à la même période de l'année, mais il sera peut-être également nécessaire de tenir compte des fêtes mobiles. Habituellement, les données à utiliser comme base pour les chiffres annuels de la population ne devraient pas être collectées lorsque, dans l'année, les hausses et les baisses de la population sont très marquées.
- **Nombre de mâles reproducteurs:** le nombre de mâles en âge de reproduction (pas forcément utilisés pour la sélection).
- **Nombre de femelles reproductrices:** le nombre de femelles en âge de reproduction (pas forcément utilisées pour la sélection).
- **Nombre de femelles enregistrées:** le nombre de femelles utilisées pour la sélection et inscrites au livre généalogique ou dans un autre registre semblable.
- **Proportion de femelles pour la reproduction en race pure:** le pourcentage de femelles qui sont accouplées avec les reproducteurs de la même race.
- **Troupeaux:** le nombre total de troupeaux.
- **Taille du troupeau (moyenne):** le nombre moyen d'animaux par troupeau. Il faudrait remarquer que si une enquête détaillée de la population a été effectuée, il sera possible de calculer ce chiffre à partir du nombre d'animaux et du nombre de troupeaux. Dans d'autres cas, il sera peut-être possible de fournir une estimation sur la base des connaissances des experts.
- **Utilisation d'IA:** si l'insémination artificielle est utilisée ou pas.
- **Nombre de mâles dans l'IA:** le nombre total de mâles utilisés pour l'insémination artificielle.

s'il est nécessaire de perfectionner son mandat pour aborder avec efficacité la réalisation de ces objectifs; le cas échéant, il faudrait prendre des mesures pour perfectionner le mandat.

Il sera à présent nécessaire d'établir des objectifs plus spécifiques. Ils pourraient simplement être représentés par la collecte des données nationales pour compléter toutes les catégories du tableau 4, ou bien, autrement, être associés à une région, à un système de production, à une espèce, à une race ou à un groupe de races spécifiques. Ces objectifs devraient apporter des contributions évidentes à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs de haut niveau (voir les exemples ci-dessus). Il faudrait dresser une liste de ces contributions pour chaque objectif.



La réalisation de chaque objectif impliquera probablement la collecte d'un certain nombre d'éléments d'information. Par exemple, la caractérisation des environnements de production exigera des données sur le climat, sur le terrain, sur les maladies et sur les parasites répandus, sur les méthodes de gestion utilisées et ainsi de suite (FAO/WAAP, 2008); la description de la taille et de la structure des populations nécessitera des données sur le nombre d'animaux reproducteurs des deux sexes, l'importance des croisements, et ainsi de suite. Il faudrait dresser une liste des éléments d'information nécessaires pour réaliser chacun des objectifs.

### **Étape 3.2 Envisager la succession et le calendrier des activités de collecte des données**

Le moment est idéal pour commencer à envisager la succession et le calendrier pour réaliser les différents objectifs de la stratégie. Il faudrait remarquer que la réalisation complète de certains objectifs dépendra de la réalisation d'autres objectifs. Par exemple, les mesures des performances ne peuvent pas être évaluées de façon appropriée en l'absence d'une description des environnements de production dans lesquels les races sont élevées; les données démographiques des races du pays (taille et structure de la population) demeureront provisoires jusqu'à la réalisation d'un inventaire détaillé; certaines menaces seront difficiles à évaluer et à surveiller si les distributions géographiques des races sont inconnues; les données phénotypiques et moléculaires faciliteront la mise en place d'un inventaire complet des races; et ainsi de suite. Il sera peut-être utile de prévoir des figures ou des diagrammes qui indiquent comment les différents objectifs contribuent mutuellement à leur réalisation et à l'aboutissement des objectifs stratégiques.

Il faut également veiller pour comprendre quels objectifs peuvent être atteints par des activités «ponctuelles» et quels objectifs nécessitent la répétition des enquêtes. Il sera utile de faire la distinction entre les enquêtes «de base» et les enquêtes de suivi (dans lesquelles un sous-ensemble de données de référence est rassemblé à plusieurs reprises). Les données de certaines catégories demeureront essentiellement constantes pendant une période de temps prolongée, tandis que celles d'autres catégories changeront. Les enquêtes de base devront rassembler les deux types de données, mais il faudra surveiller régulièrement celles qui évoluent.

Le calendrier des enquêtes de suivi devrait veiller à ce que les changements significatifs (ceux qui requièrent une réponse politique ou de gestion) soient identifiés rapidement. Les réalités qui évoluent rapidement devront être étudiées plus fréquemment que celles qui changent plus graduellement. Le suivi devrait être effectué au moins une fois par génération des espèces respectives, surtout pour les races classées comme étant en danger ou potentiellement en danger. Les enquêtes sont nécessaires à des intervalles d'environ huit ans pour les chevaux et les ânes, de cinq ans pour les bovins, les buffles, les moutons et les chèvres, de trois ans pour les porcs et de deux ans pour les espèces de volailles (FAO, 2008). Les pays devraient également tenir compte du fait que la CRGAA a demandé à la FAO de préparer tous les deux ans des rapports sur l'état et les tendances des ressources zoogénétiques, qui se basent sur les données de population que les pays ont saisies dans DAD-IS. Les environnements de production nécessitent également d'une surveillance régulière, compte tenu surtout des incertitudes associées au changement climatique. Un cycle de dix ans a été



proposé (FAO/WAAP, 2008), mais des enquêtes plus fréquentes seront peut-être nécessaires là où le changement est rapide.

Après avoir réfléchi à la succession et au calendrier associés aux différentes catégories de données, il devrait être possible de formuler les objectifs dans cet ordre d'idées: «obtenir des données à jour sur la taille et la structure de toutes les races de l'espèce x tous les y ans». Pour chaque objectif, il faudrait vérifier si sa réalisation dépend de l'accomplissement de tout autre objectif. Il faudrait également contrôler si cette réalisation est une condition préalable à l'accomplissement d'un autre objectif ou si elle y contribue.

### Étape 3.3 Identifier les priorités

Le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie voudra peut-être établir à présent un certain ordre de priorité parmi les objectifs identifiés. La méthodologie de classement par ordre de priorités devra être convenue parmi les membres du groupe et devrait refléter les besoins et la situation du pays. Il existe probablement plusieurs critères à considérer. En général, la priorité absolue devrait être accordée à la collecte des données nécessaires pour les «objectifs de haut niveau» de la stratégie d'enquête et de suivi (par exemple, réunir les informations pour la Stratégie et le plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques – voir plus haut). L'importance relative des espèces, des régions, des systèmes de production, etc. pour les objectifs du pays en faveur du développement rural et de la gestion de la biodiversité sera peut-être à prendre en compte. Le résultat du classement par ordre de priorités pourrait être une liste complètement classée (1, 2, 3, ...). Cependant, il sera peut-être plus pratique de regrouper les objectifs selon leur niveau de priorité (par exemple, priorité élevée par rapport à priorité moyenne ou priorité minimum, ou priorité essentielle par rapport à priorité souhaitable).

Il faudrait se souvenir que la stratégie d'enquête et de suivi devra tenir compte non seulement des avantages relatifs des différents résultats potentiels, mais également des aspects pratiques opérationnels, des coûts et de la possibilité de créer une synergie dans la collecte des données. Ces aspects seront abordés dans le détail aux étapes 4 et 5. À l'étape 3, le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie cherchera à analyser les besoins en données du pays et les relations entre les différents objectifs qui ont été identifiés.

### Étape 3.4 Résumer les résultats des étapes 3.1 à 3.3 et rédiger un document pour les transmettre aux parties prenantes

Le tableau 5 montre un cadre récapitulatif des résultats des débats du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie pendant les étapes 3.1 à 3.3. Au titre «Avantages», il faudrait indiquer les contributions aux objectifs de haut niveau et à la réalisation d'autres objectifs qui composent la stratégie. Au titre «Conditions préalables», il faudrait indiquer tout autre objectif à réaliser préalablement ou simultanément. Il faudrait utiliser les deux colonnes suivantes pour enregistrer les résultats de l'exercice de définition des priorités et les motivations des décisions prises. La colonne appelée «Risques et hypothèses» sera utilisée pour indiquer toute éventualité qui pourrait nécessiter un changement des priorités.

Il est recommandé de rédiger à ce stade un document qui expose les objectifs et les priorités de la collecte des données. Les motivations du classement par ordre de priorités



devraient être indiquées de façon aussi claire que possible. Ce document devrait être diffusé au Comité consultatif national sur les ressources zoogénétiques (s'il a été mis en place), aux décideurs pertinents du gouvernement national et des collectivités locales et aux autres parties prenantes qui seront probablement impliquées ou affectées. Les commentaires devraient être pris en compte et, le cas échéant, les priorités revues. Le document, modifié si nécessaire, devrait faire partie du document final de la stratégie, qui sera rédigé à la conclusion du processus de planification.

#### ÉTAPE 4. IDENTIFIER LES APPROCHES ÉVENTUELLES EN MATIÈRE DE COLLECTE DES DONNÉES

L'éventail d'outils qui peuvent constituer une stratégie nationale d'enquête et de suivi des ressources zoogénétiques est exposé brièvement à la section 2. Le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie devrait analyser ces options. Les questions suivantes devraient être posées:

- Comment les différents outils pourraient-ils contribuer à la réalisation des objectifs identifiés à l'étape 3.3?
- Quelles structures institutionnelles et organisationnelles existantes peuvent être utilisées et quels collaborateurs peuvent être impliqués dans l'enquête?
- Comment les outils peuvent-ils être associés de façon cohérente pour assurer un tableau plus complet des races et des systèmes de production visés?

La gamme d'outils, dont la stratégie d'enquête et de suivi pourra faire usage, dépendra, dans une certaine mesure, de l'état des activités courantes de collecte des données dans le secteur de l'élevage et dans d'autres secteurs (par exemple, les recensements agricoles, la surveillance vétérinaire, la surveillance des effectifs des espèces sauvages). Il faudrait examiner ces activités et veiller aux cadres juridiques et politiques sur lesquels elles s'appuient, les structures institutionnelles et organisationnelles engagées, les calendriers des opérations et la base de sondage. Les enquêtes peuvent-elles s'appuyer sur d'autres enquêtes déjà en place (encadré 3)? Il faudrait également envisager les besoins en données qui ne sont pas satisfaits par les activités courantes d'enquête. Il est probable que de nombreux aspects de la planification nationale de développement de l'élevage (nutrition, santé, commercialisation, etc.), et les stratégies générales de développement rural et de réduction de la pauvreté, pourraient profiter d'une disponibilité accrue de données. Serait-il possible de lancer des initiatives d'enquête en collaboration avec ces domaines d'intérêt?

TABLEAU 5

#### Cadre récapitulatif des objectifs et des priorités pour la collecte des données

Objectif	Éléments de données requis	Avantages	Conditions préalables	Priorité (niveau ou rang)	Motivations du classement par ordre de priorité	Risques et hypothèses



Les représentants des organisations et des groupes de parties prenantes, qui s'occupent déjà d'activités pouvant fournir une base aux enquêtes sur les ressources zoogénétiques ou qui peuvent être engagés dans de nouvelles activités de collaboration, pourraient faire déjà partie du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie (étape 2). Il faudrait faire appel à leurs connaissances et, le cas échéant, entreprendre des consultations plus élargies et inclure au groupe de travail de nouveaux membres.

Il faudrait essayer d'harmoniser les objectifs et les outils. On pourrait, selon les circonstances, décomposer les outils par espèce, par région, par système de production, etc. – par exemple, enquête cartographique pour les races de moutons dans la région X. Un simple tableau, ou un ensemble de tableaux, dans lequel les lignes représentent les objectifs et les colonnes représentent les outils, pourrait s'avérer utile. Un premier projet de tableau(x), dans lequel les outils pouvant contribuer à la réalisation d'un objectif donné sont séparés des outils n'ayant pas ces potentialités, peut ensuite être perfectionné et annoté avec des considérations sur les collaborateurs potentiels, sur les fournisseurs de données, sur les liens et les dépendances d'autres objectifs (voir plus haut), etc. au fur et à mesure que les discussions se poursuivent. Il faudrait envisager les éléments de données nécessaires pour réaliser chaque objectif. Ces éléments différents nécessitent-ils d'approches différentes pour ce qui concerne les outils employés pour les rassembler?

Il faudrait évaluer les outils potentiels selon leur précision statistique et selon le niveau de ressources qui seront nécessaires pour atteindre la précision souhaitée. Dans le cas des enquêtes déjà en place ou d'autres enquêtes de collaboration, il faudrait considérer si l'attention sur d'autres données limitera les potentialités de collecte de données détaillées sur les ressources zoogénétiques et dans quelle mesure. Il faudrait également considérer dans quelle mesure les structures organisationnelles nécessaires sont déjà en place – en remarquant les opportunités d'économies que cette situation pourrait offrir.

Un recensement national de l'agriculture, par exemple, aura une vaste couverture géographique, une grande précision et une organisation déjà en place; la couverture des espèces est potentiellement adéquate; toutefois, la collecte d'informations détaillées sur les races et sur leur gestion n'est pas probablement réalisable. Au contraire, l'enquête auprès

#### ENCADRÉ 29

##### **Exemples d'organisations et de particuliers ayant des fonctions potentielles à exercer dans la collecte de données ou en qualité d'informateurs clés**

- structures gouvernementales et administratives aux niveaux local et national
- services publics, comme les services de santé animale ou de vulgarisation
- opérateurs du secteur privé comme les inséminateurs, les vétérinaires privés, les commerçants d'animaux d'élevage, les commissaires-priseurs et les abattoirs
- associations de races
- institutions traditionnelles, comme les conseils des personnes âgées ou les notables des communautés



**TABEAU 6**  
**Quelques exemples d'organisations et de particuliers ayant les potentialités pour devenir des informateurs clés ou des collaborateurs dans la collecte de données**

Organisation, institution ou informateurs clés	Contribution potentielle	Couverture géographique	Activités et fréquence des activités	Contact
<b>Service vétérinaire</b>	Collecte d'informations sur la base des questions essentielles	Dans tout le pays	Visites régulières aux éleveurs	Vétérinaire en chef
<b>Commissaires-priseurs</b>	Informations sur le nombre d'animaux commercialisés, par race	Couverture régionale/provinciale – selon la taille de l'entreprise	Ventes aux enchères périodiques (par exemple, tous les six mois)	Chef de la société
<b>Notables dans les communautés traditionnelles</b>	Informations sur les systèmes de production et sur la distribution des races	Couverture locale	Engagement régulier dans les communautés d'éleveurs	Les particuliers (peut-être par l'intermédiaire d'une ONG)
<b>Commerçants d'animaux d'élevage et abattoirs</b>	Informations sur les ventes d'animaux d'élevage, selon la race, sur les préférences du marché et sur l'origine des animaux	Couverture régionale/provinciale – selon la taille de l'entreprise	Ventes régulières d'animaux	Chef de la société, responsable du marché ou notable local
<b>Associations de races</b>	Informations sur les standard, sur la distribution et sur la taille et la structure des effectifs des races	Dans tout le pays (partout où se trouvent les races)	Communication régulière avec les éleveurs	Fonctionnaires des sociétés
<b>Services d'insémination artificielle</b>	Informations spécifiques sur la couverture du service et les choix des races	Couverture provinciale/locale selon la taille de l'entreprise	Contacts réguliers avec les producteurs	Chef de la société ou du département

des ménages sur les ressources zoogénétiques offrira la possibilité d'obtenir des données détaillées sur les races, mais sera peut-être limitée dans la couverture géographique; la précision statistique dépendra de la base de sondage. Pendant l'analyse des options pour la collecte des données, il faudrait se souvenir que les outils sont souvent complémentaires plutôt que réciproquement excédentaires (voir section 2). Un conseiller expert en statistiques pourra représenter une aide utile dans ces discussions, même si la mise en œuvre n'a pas encore été envisagée de façon détaillée.

Il faudrait décider s'il existe des contraintes qui pourraient empêcher l'utilisation de certains outils – soit au niveau national soit dans certaines régions, pour certaines espèces ou pour certains systèmes de production – et si des solutions sont possibles pour surmonter ces obstacles.

Les équipes responsables de la planification des enquêtes individuelles seront chargées de choisir les personnes à consulter (section 4). Cependant, il sera peut-être utile pour la stratégie nationale d'assurer une orientation sur les types d'intervenants à viser en tant que potentiels informateurs clés (section 2). Ce détail est particulièrement important s'il existe la possibilité que les informateurs clés deviennent des fournisseurs réguliers de données de suivi à plus long terme.



Certains candidats potentiels sont indiqués à l'encadré 29. Le tableau 6 fournit d'autres détails sur les fonctions potentielles de certains de ces groupes d'intervenants. Il sera peut-être aussi important d'envisager les stratégies de communication qui seraient nécessaires pour promouvoir l'engagement de ces parties prenantes dans les activités d'enquête et de suivi. Il faudrait envisager la portée des enquêtes. Il sera généralement plus rentable d'obtenir les informations par une enquête unique plus importante que par plusieurs petites enquêtes. Par exemple, il est beaucoup moins coûteux d'étudier les races de moutons et de bovins d'une région en posant aux membres des ménages les questions sur les deux espèces dans la même interview que de revenir deux fois chez les mêmes ménages pour poser les questions sur les deux races.

### **ÉTAPE 5. ANALYSER L'ÉTAT DES RESSOURCES, LES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LES OPTIONS DE FINANCEMENT**

La nature et la portée de la stratégie d'enquête et de suivi dépendront inévitablement de la disponibilité des ressources et de l'état des capacités (humaines, techniques, infrastructurelles, institutionnelles, etc.). Il faudrait les revoir à la lumière des options potentielles de collecte des données identifiées à l'étape 4. Les potentialités des institutions du gouvernement, de la recherche et de l'éducation, et des ONG à réaliser une activité d'enquête devraient être évaluées. Il faudrait envisager des activités de renforcement des capacités (par exemple, formation) nécessaires pour promouvoir l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie. Il faudrait analyser les implications financières des différentes options de collecte des données et les conditions y afférentes de renforcement des capacités. (La section 4 présente une description de la planification financière pour les enquêtes individuelles; l'objectif est, à ce stade, de comparer les besoins en ressources et la disponibilité des ressources pour rédiger une stratégie nationale viable.)

Dans le cadre de l'étude financière, il faudrait décider, par exemple, si les ressources financières peuvent se dégager des programmes gouvernementaux existants, des ONG ou de l'industrie de l'élevage (conseils des prélèvements, etc.). Il sera peut-être possible de convaincre les conseils des prélèvements à assurer des financements continus pour les enquêtes et le suivi. Cette solution pourrait être encouragée en démontrant la nécessité d'une stratégie d'enquête et de suivi pour évaluer les progrès accomplis dans le développement de l'élevage, en entreprenant des activités de sensibilisation sur les fonctions et sur la valeur des ressources zoogénétiques, et en promouvant l'idée que l'affectation de moyens pour les activités sur les ressources zoogénétiques peut représenter une composante de base pour une industrie durable de l'élevage. Il faudrait envisager la mise en place d'une stratégie de communication pour promouvoir l'engagement de toutes les parties prenantes potentielles dans la mobilisation de fonds en faveur de la stratégie d'enquête et de suivi. Si le pays a déjà élaboré la Stratégie et le plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques, ils assureront peut-être un cadre global pour le financement et pour le renforcement des capacités dans tous les domaines de la gestion des ressources zoogénétiques.

Un résumé de l'analyse des ressources, des besoins en renforcement des capacités et des sources potentielles de financement devrait faire partie du document final de la stratégie. Une analyse convaincante des exigences en matière de ressources et des possibilités de finance-



ment, et une stratégie efficace de communication contribueront à sensibiliser les parties prenantes sur le type de ressources nécessaires et à promouvoir des initiatives visant à satisfaire ces besoins. Ceci devrait faciliter les demandes d'aide en faveur des activités d'enquête, si cette opportunité existe. Le processus de sensibilisation des parties prenantes sera long, mais il peut créer des opportunités pour un soutien régulier de la stratégie d'enquête et de suivi.

## **ÉTAPE 6. ANALYSER LE STATUT JURIDIQUE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE ET DÉCRIRE LES PROCÉDURES POUR LEUR STOCKAGE ET ACCÈS**

Comme il a été décrit à l'étape 1, le cadre politique et juridique qui établit le mandat pour la stratégie d'enquête et de suivi devrait idéalement aborder la question de l'accès aux données produites par les activités d'enquête et de leur utilisation. Une fois que les options de collecte des données ont été identifiées, le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie devrait préciser le statut juridique des produits de l'enquête planifiée et s'assurer que des procédures claires, cohérentes avec les cadres juridiques pertinents, seront mises en place pour leur gestion. Il sera peut-être nécessaire, entre autres, de considérer:

- les lois qui limitent la collecte des données et/ou l'accès aux résultats de l'enquête (par exemple, les lois sur la protection des données);
- les lois qui favorisent l'accès, mais affaiblissent le contrôle des données de l'enquête (par exemple, les lois sur la liberté d'information); et
- comment ces lois peuvent influencer les éléments de données d'une enquête (par exemple, le nom et le revenu de l'éleveur seront peut-être traités, selon la loi, de façon différente par rapport à la taille de la propriété et au nombre de ses animaux d'élevage).

S'il est envisagé de confier la réalisation des enquêtes individuelles à des organisations partenaires, il faudrait préciser le statut juridique des données rassemblées par ces organisations, les droits d'accès à ces données et les accords pour leur transfert aux autorités nationales pertinentes. Il faudrait également analyser les obligations juridiques et «non contraignantes» par rapport aux fournisseurs primaires des données (voir étape 1), et exposer les mécanismes pour remplir ces obligations. S'il faut créer une banque nationale de données, il sera nécessaire de convenir des responsabilités pour son établissement et pour sa gestion. Une assistance juridique sera peut-être nécessaire sur ces questions. Si le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie juge que le cadre politique et juridique national concernant la collecte, le stockage et l'utilisation des données des enquêtes est encore inadéquat, il faudrait proposer aux autorités pertinentes des recommandations pour le modifier.

## **ÉTAPE 7. RÉDIGER LE PROJET DE STRATÉGIE**

Sur la base du travail effectué et documenté pendant les étapes précédentes, le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie aura identifié les priorités nationales pour la collecte des données, les options pour atteindre ces objectifs, les besoins et la disponibilité d'ensemble des ressources, les besoins en renforcement des capacités, la disponibilité courante de fonds et les options disponibles pour la mobilisation de ressources supplémentaires. La transformation de l'analyse en une stratégie cohérente et la rédaction d'un document pour communiquer la stratégie à toutes les parties prenantes constituent les derniers éléments



du processus de planification. Si possible, la stratégie d'enquête et de suivi devrait être publiée en tant que partie intégrante de la Stratégie et du plan d'action nationaux ou comme supplément.

Le degré de complexité de cette étape dépendra du nombre d'objectifs, du nombre d'approches possibles et du niveau d'exactitude des hypothèses sur la disponibilité d'un financement. Le document de stratégie ne devrait pas être une liste de vœux – il devrait être réaliste et assurer l'orientation pour les interventions. Idéalement, il devrait:

- relier la stratégie d'enquête et de suivi au *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et, le cas échéant, à la Stratégie et au plan d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques;
- exposer le mandat de la stratégie et démontrer qu'il est ancré au cadre juridique et politique du pays;
- indiquer le responsable de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie dans son ensemble;
- fournir la justification de la stratégie, fondée sur l'état courant des connaissances et sur la description du processus de planification;
- décrire les éléments principaux de la stratégie (une série d'enquêtes), notamment:
  - les objectifs principaux de chacun de ces éléments;
  - le programme de la mise en œuvre;
  - les responsables de la mise en œuvre des enquêtes individuelles;
  - l'orientation sur les types d'outils d'enquête à utiliser;
  - l'orientation sur la planification des enquêtes individuelles (y compris les consultations avec les parties prenantes);
- décrire les besoins en renforcement des capacités associés à la stratégie et établir un plan pour les affronter;
- décrire les activités de communication nécessaires pour entreprendre des initiatives de sensibilisation sur la stratégie et pour s'assurer l'engagement des parties prenantes;
- indiquer les ressources nécessaires pour chaque élément de la stratégie, y compris les activités de renforcement des capacités et de communication;
- décrire comment les besoins en ressources seront satisfaits;
- énoncer les procédures à établir pour le stockage des données rassemblées et pour l'accès à ces données;
- exposer un plan visant à assurer des financements continus en faveur de la stratégie d'enquête et de suivi;
- décrire les procédures pour l'évaluation et l'examen de la stratégie; et
- décrire comment les résultats de la stratégie seront utilisés au niveau national et comment ils seront communiqués au niveau international (par exemple, par l'intermédiaire de la FAO).

Si, à ce stade, il n'est pas encore possible de préparer le programme détaillé de la stratégie dans son ensemble, il faudrait commencer par les actions prioritaires principales. Il faudrait s'assurer d'inclure à la stratégie des mécanismes à utiliser pour d'autres planifications et études, et identifier les moyens pour promouvoir l'engagement des parties prenantes et pour mobiliser des ressources.



## ÉTAPE 8. RÉVISER LE DOCUMENT DE STRATÉGIE ET OBTENIR L'APPROBATION FORMELLE

Une fois rédigé, le projet de stratégie devrait être diffusé pour examen aux différentes parties prenantes qui seront engagées dans la mise en œuvre ou qui utiliseront probablement les produits de la stratégie. Les principes directeurs pour la réalisation de ces examens se trouvent dans les directives *Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques* (FAO, 2009c). En cas de besoin, la stratégie devrait être révisée à la lumière des résultats de cet examen. Il faudrait transmettre le document finalisé aux autorités pertinentes et leur demander d'accepter et d'approuver formellement la stratégie.

